



renfort; d'Orléans à Bourges, on traverse une succession de fortes pentes et rampes, une faite de séparation de la Loire et du Cher; de Bourges à Nevers, on franchit celui qui sépare la vallée du Cher de celle de l'Allier; entre Nevers et Moulins, on suit la vallée de l'Allier jusqu'à Moulins, et de là, pour atteindre Roanne, il faut encore traverser une faite avant de retrouver et de traverser la vallée de la Loire. A Roanne, le tracé se relie avec la ligne construite de Roanne à Saint-Etienne. On sait quelles sont les imperfections de ce chemin, le premier établi en France; il présente des plans inclinés de 20 à 50 millimètres par mètre, et des courbes de moins de 200 mètres de rayon; la traction s'y fait tantôt avec des locomotives, tantôt avec des plans inclinés et même avec des chevaux. Ce chemin a pu, jusqu'à présent, suffire à une partie du transport des houilles, qui toutes vont à la descente; mais, dans ses conditions actuelles d'installation, il ne pourrait fournir la traction pour un trafic important à la remonte. Le service restreint des voyageurs qui s'y fait est déjà plein de périls, il serait tout-à-fait dangereux d'y installer un service aussi important que celui qu'on réclame pour lui. L'amélioration de cette partie si déficiente du tracé du Bourbonnais ne peut être obtenue que par une reconstruction complète, et toutefois ne pourra-t-on que diminuer le maximum de l'inclinaison des pentes, sans changer la hauteur à gravir pour franchir la faite qui sépare le Rhône et la Loire. Qui ferait cette reconstruction? serait-ce la compagnie actuelle? cela est douteux; cette compagnie n'a pu achever le chemin tel qu'il est qu'avec le secours de l'Etat. Il faudrait donc exproprier ce chemin pour le reconstruire; la manière dont cette difficulté serait résolue n'a pas encore été indiquée.

Le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon est dans des conditions beaucoup moins mauvaises que celui de Roanne; mais c'est encore un chemin d'une exploitation difficile, et qui suffirait avec peine au trafic d'une ligne de Paris à Lyon. Entre Saint-Etienne et Rive-de-Gier, il existe une pente continue de 15 millimètres par mètre, et la différence du niveau des deux points est de 375 mètres. Les houilles, qui forment le trafic de ce chemin dans ce moment, vont toutes à la descente; et cependant la seule remonte des wagons chargés rend la traction moyenne très-couteuse; que serait-ce si la marchandise à la remonte devenait plus nombreuse! En outre, le chemin déjà surchargé par un tonnage énorme, n'a qu'une voie sur plusieurs points, notamment au souterrain de Terre-Noire; cela ne serait pas admissible pour une grande ligne.

En nous résumant, nous trouvons que le chemin de Paris à Lyon par Saint-Etienne, dont le développement serait d'environ 600 kilomètres, aurait à franchir cinq fautes successives, et que dans une partie notable de son parcours, 140 kilomètres, il présenterait, même en recevant les plus grandes améliorations possibles, une exploitation couteuse et difficile. Si nous le comparons au tracé de la Bourgogne, nous voyons qu'il aurait environ 70 kilomètres de plus à parcourir, et quelques centaines de mètres de plus à gravir; or, 100 mètres à gravir représentent environ 20 kilomètres de parcours quand aux frais de traction.

Dans ces conditions, il est évident que les chemins dont les intérêts réunis formeraient la ligne de Lyon par Saint-Etienne, ne pourraient soutenir la concurrence de la ligne directe, et que celle-ci établie, ni voyageurs, ni marchandises ne suivraient la première; la compagnie qui exploiterait la ligne entière de Paris à Avignon, n'aurait pas, comme on l'a prétendu, à rechercher des combinaisons de tarifs ou d'organisation de trains pour éloigner les marchandises des chemins de la Loire et du Centre, le commerce suivrait tout naturellement la ligne la plus courte et la moins chère. Nous le répétons donc, ce n'est que par une mutilation forcée de la voie directe de Paris à Avignon, que l'on pourrait déterminer un mouvement de marchandises par les chemins du Centre, il n'est pas besoin de dire ce que l'intérêt général y perdrait et ce que plusieurs compagnies y gagneraient.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Suite et fin de la séance du 24 novembre.

MM. Faure (Rhône), Gillard, Benoît, Bandsept, Doure, G. Boyssot, ont proposé un amendement qui peut être considéré comme un contre-projet. M. C. Boyssot développe cet amendement ainsi conçu: « Toute coalition d'ouvriers ou de patrons pourra être déferée aux conseils de prud'hommes par l'une des

parties intéressées. Toutes violences ou menaces collectives qui se seraient produites à propos d'une coalition, pourront être punies d'une amende de 16 à 200 fr. par les tribunaux correctionnels. Les dispositions du code pénal concernant les coups et blessures et autres délits contre les personnes ou les propriétés, sont et demeurent applicables aux ouvriers comme aux patrons coalisés qui s'en seraient rendus coupables. »

M. Barre. C'est parce que j'ai vu des coalitions agricoles que j'appuierai le projet et que je n'appuierai pas les amendements. Messieurs, il faut bien rentrer dans le prosaïsme des faits. Je sais bien que quand il y a coalition, les coalisés sont tous de petits saints, et les patrons contre lesquels on se coalise sont des tyrans, des despotes, des hommes abominables. (On rit.) Ces hommes abominables sont les exploités de coalition. (Très bien!) Moi qui me place modestement au dernier rang des cultivateurs, je sais que le propriétaire et l'ouvrier se tiennent comme les doigts de la main, que si l'un prospère l'autre est heureux, et que celui-ci souffre si le premier n'est pas heureux. (C'est vrai!)

Un Anglais, en 1840, ajoute-t-il, causant à Windsor avec un Français, lui disait: Vous voulez donc la guerre? Vous ne l'aurez pas, et nous saurons bien l'empêcher. — Comment vous y prendrez-vous? dit notre compatriote. — Nous ferons une révolution chez vous; cela ne coûte que douze millions et demi. (Mouvement.)

Si l'en est ainsi, ajoute l'orateur, si l'on n'use jamais de la recette, nul doute qu'on n'emploie cette somme à imprimer, à distribuer, à répandre des brochures, des pamphlets.

Voix à gauche: Oui, comme a fait la rue de Poitiers. M. Barre. Non, des brochures qui préconisent le socialisme et les idées socialistes. (Très bien! à droite.) L'orateur termine en disant qu'il ne comprend pas cette agression continuelle que l'on dirige contre les articles de nos codes. On oublie trop que tous ces articles s'enchaînent, et qu'en détruisant un, c'est briser un anneau de cette chaîne et lui ôter toute solidité.

M. de Vatimesnil parle encore contre l'amendement. Selon ses auteurs il a pour but de réduire toute coalition à un procès civil, tandis qu'elle doit donner lieu à un procès correctionnel. C'est pour cela que la juridiction des prud'hommes ne peut être prise ici; la coalition, comme toute tentative prévue dans le code pénal, constitue chose mauvaise, parce qu'elle porte atteinte à la liberté des transactions. Le conseil des prud'hommes est une sorte de justice de paix qui ne saurait connaître d'un délit. (Aux voix! aux voix!)

L'Assemblée prononce la clôture. Le scrutin demandé sur l'amendement a lieu et donne le résultat suivant:

Nombre des votants, 570; Majorité absolue, 286; Pour, 155; Contre, 404.

L'Assemblée rejette l'amendement. La suite de la discussion est renvoyée à demain deux heures.

La séance est levée à six heures un quart. Séance du 27 novembre.

Présidence de M. DUPIN aîné. Un des secrétaires donne lecture du procès-verbal. M. Ch. Lagrange prend la parole sur le procès-verbal. Il prétend que le règlement a été violé, hier, à son égard. Ce n'est pas la première fois. Dans une séance où la République fut attaquée, il prononça des paroles qui n'ont pas été insérées dans le *Moniteur*. Les sténographes lui ont dit qu'ils avaient reçu l'ordre de ne pas reproduire ses paroles. Il constate que personne n'a le droit de dénaturer les discours prononcés à la tribune.

Voix de droite: — Vous ne parlez pas sur le procès-verbal l'ordre du jour!

L'ordre du jour est adopté. M. le président. Je réponds maintenant aux plaintes de M. Lagrange; je ne lui ai pas accordé la parole hier, parce que la clôture avait été demandée; quand à ses paroles qui n'ont pas été publiées au *Moniteur*, des paroles qui n'avaient point été entendues de l'Assemblée, au milieu du bruit, et qui n'avaient pu tout au plus être entendues que du sténographe placé au bas de la tribune, elles ne méritaient pas de figurer au *Moniteur*. (Très bien!)

L'Assemblée adopte, par assis et levé, et sans discussion, quelques projets de loi d'intérêt local. L'ordre du jour appelle la suite de la troisième dé-

libération sur la proposition de M. Doure, Benoît et autres, relative à l'abrogation des articles 414, 415 et 416 du code pénal.

M. l'abbé Cazalès répond à quelques reproches adressés hier au clergé par M. Nadaud, pour ne pas s'être rattaché aux doctrines socialistes. On a eu tort de dire que la religion et l'Eglise étaient plus tendres pour les riches que pour les pauvres. Les doctrines socialistes se sont donné mission de reconstituer la société, d'organiser le travail d'une certaine façon.

Pour ma part, je crois qu'elles se trompent; mais, ici, je parle comme homme; comme prêtre, je réponds que le jour où l'Eglise abandonnerait le pauvre, elle renierait la mission qui lui a été donnée par Dieu même. (Très-bien!)

M. Wolowski développe l'amendement suivant, sur la loi en discussion: Les art. 414, 415 et 416 du Code pénal sont modifiés ainsi qu'il suit:

Art. 414. — Tout concert entre ceux qui font travaillé des ouvriers, ou entre les ouvriers eux-mêmes, ayant pour objet de porter atteinte à la liberté du travail et de l'industrie, constitue une coalition.

Sera punie d'un emprisonnement de six jours à trois mois, et d'une amende de seize fr. à trois mille fr.:

1° Toute coalition entre ceux qui font travailler des ouvriers, tendant à forcer l'abaissement des salaires, ou à priver de travail certains ouvriers, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution;

2° Toute coalition de la part des ouvriers, ayant pour but de forcer la hausse des salaires ou de faire cesser en même temps de travailler dans plusieurs ateliers, d'interdire le travail dans un atelier, d'empêcher de s'y rendre avant ou après certaines heures, d'exclure certains ouvriers, de prohiber l'emploi de certaines machines, et en général de forcer le renchérissement des travaux, de les faire suspendre simultanément, ou de les empêcher, le tout s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution.

Dans les cas prévus par les deux paragraphes précédents, les chefs ou moteurs seront punis d'un emprisonnement de deux à cinq ans.

Art. 415 et 416 (comme dans le projet de la commission).

M. de Vatimesnil, au nom de la commission, répond à l'amendement. Il rend justice aux excellentes intentions de son auteur; mais il a pris une peine inutile. Il commence par définir la coalition; le Code pénal a pris ce soin avant lui. L'innovation est donc inutile. De plus, elle est malheureuse, parce qu'elle est inexacte. Les coalitions nuisent bien au travail et à l'industrie; mais leur but est de faire hausser les salaires et d'améliorer le sort de ceux qui les organisent. La perturbation qu'elles apportent dans la paix publique, le travail et l'industrie, n'est que l'effet et non la cause.

M. Peupin conteste quelques-unes des assertions du rapporteur. Il prétend qu'il n'arrive que trop souvent qu'un patron se montre dur et injuste envers ses ouvriers. Il faut que l'ouvrier ait, dans ce cas, la facilité de discuter le salaire, et de quitter l'atelier quand il se croit lésé.

Il est arrivé quelquefois que des ouvriers, agissant d'après ce principe naturel, ont été punis. C'est pour éviter et écarter le retour de pareils faits qu'il appuie l'amendement de M. Wolowski.

La séance continue. 2° CONSEIL DE GUERRE DE LA 6<sup>e</sup> DIVISION MILITAIRE, SÉANCE A LYON.

Présidence de M. Ulrich, colonel du 3<sup>e</sup> de ligne. Affaire du 15 juin. Audience du 26 novembre 1849.

A midi les accusés sont amenés de la prison de Roanne dans des fiacres et des omnibus escortés par les gendarmes. Le conseil entre en séance. Les accusés présents sont: Rodanet, Jean-Baptiste, typographe, âgé de 53 ans, demeurant à la Guillotière;

Faurès, Emile, directeur-gérant du *Peuple Souverain*, 29 ans, né à Bordeaux;

Peysard, rédacteur du *Peuple Souverain*, 28 ans; Legault, rédacteur du *Peuple Souverain*, ancien directeur des théâtres de Lyon, qui s'est constitué la veille.

Favret, Julien, 36 ans, employé du *Peuple Souverain*;

Métra, Ennemond, 48 ans, tisseur, ancien colonel de la garde nationale;

Coummer, professeur au collège de Lyon, qui s'est constitué la veille;

Bibal, Jean-Auguste, 28 ans, instituteur à la Guillotière;

Claris, Hilarion, 46 ans, tisseur de soie; Veuve Maréchal, cabaretière à la Croix-Rousse;

Molivier, cabaretière à la Croix-Rousse; Vincent, Edouard, teinturier, 48 ans; Damiron, domicilié à la Croix-Rousse;

Parrat, Antoine, cabaretière à Lyon; Boucharlat, cabaretière, 60 ans, domicilié à la Guillotière;

Desmoulins, François-Auguste, 26 ans, typographe, domicilié à Boussac, Creuse;

Désages, Luc, 28 ans, typographe, domicilié à Boussac, Creuse;

Baudet, Nicolas, dit Cantel-Baudet, typographe, 30 ans;

Cornu, ex-maire de la Guillotière; Ces deux derniers, arrêtés récemment, ont été laissés en liberté, le premier sur parole, l'autre sous caution.

Les accusés contumaces sont: Burel, Jacques, âgé de 35 ans, gérant du journal *Le Républicain*.

Grinand, instituteur, rédacteur en chef du *Républicain*.

Juif, Jules, avocat à la cour d'appel de Lyon, docteur en droit;

Dubreuil, François-Marie, 29 ans, interne à l'Hôtel-Dieu;

Déchaut, Jean-Pierre, dit frère Platon, 35 ans, rédacteur du *Républicain*;

Villa, Charles, contre-maître de la fabrique de papiers peints de Saint-Genis Laval;

Morlon, Auguste, rédacteur du *Peuple Souverain*;

Castel, tailleur d'habits;

Vincent, Guillaume, domicilié à Lyon, teneur de livres;

Maréchal fils, cabaretière à la Croix-Rousse;

Le surnommé Sans-Rancune, présumé Perrot, ouvrier en soie;

Magnenant, tisseur, domicilié à la Croix-Rousse;

Curtet, tisseur, domicilié à Lyon;

Bernard Barret, domicilié à la Croix-Rousse.

M<sup>r</sup> Morellet, Genl, Rolland, Parelle, Sigaud, Bacot, Caillaud et Proton sont au banc de la défense.

M<sup>r</sup> Morellet présente au conseil des conclusions d'incompétence à peu près conformes à celles qui avaient déjà été déposées devant le 1<sup>er</sup> conseil de guerre dans l'affaire de Rive-de-Gier. Le conseil se retire pour en délibérer; il rentre et rend un jugement qui rejette à l'unanimité le déclinatoire d'incompétence.

M. Alla père, greffier du conseil de guerre, commence la lecture des pièces.

Voici l'acte d'accusation: Nous n'avons pas à rappeler ici les faits de politique générale qui serviraient, au besoin, de cadre à cette affaire. Qui ne sait les attaques violentes de la Montagne à propos de l'intervention de la France en Italie; les outrages déversés sur notre armée d'expédition; les attaques dirigées contre le président de la République; la Constitution prétendue violée; l'appel aux armes; enfin, jeté par un représentant du haut de la tribune?

Ces provocations, il est douloureux comme il est vrai de le dire, avaient trouvé au sein de notre population de travailleurs, et parmi les habitants des campagnes, un foyer d'incendie préparé par des prédications insensées, entretenues de longue main par des feuilles qui lui prodiguaient un dangereux aliment. Une surveillance ardente et infatigable travaillait sans relâche à ruiner jusqu'aux derniers fondements de l'ordre.

Habile à exploiter tous les mécontentements, comme à soulever toutes les haines, elle fomentait, par les organes de la presse, un esprit de défiance et d'hostilité; s'appliquant à semer partout des germes de discorde et de guerre civile. Ainsi, par ces provocations incessantes aux mauvaises passions, par un appel à la révolte, chaque jour renouvelé, par la publication calculée de fausses nouvelles, la presse avait jeté le désordre dans les intelligences les plus droites, et ébranlé les convictions les plus fermes. Elle avait semé au milieu de la société cette confusion de principes qui se prête, avec une déplorable facilité, aux entreprises les plus hardies, aux tentations les plus funestes d'anarchie.

En vain des saisies fréquemment répétées, s'étaient efforcées d'apporter quelque frein à de pareils excès; en vain, usant des facultés que donne la loi, les ma-

larmes, et j'entends sa voix brisée par les sanglots me dire: « Oui, monsieur, que Mme Récamier reste auprès de Ballanche; je vais m'en aller, restez tous auprès de lui. Puis, élevant vers moi ses yeux en pleurs: Ballanche, monsieur, c'est mon plus ancien ami, mon meilleur ami: Croyez-vous que nous le perdions? » Et ma réponse, sans espoir, redoublait l'énergie de sa douleur. — Lui aussi, rassasié de jours et de gloire, est allé dormir son dernier sommeil sur un rocher de l'Océan où il avait marqué sa tombeau, et lorsqu'ensuite j'ai revu son ami! « Ah! je savais bien que vous viendriez; mais comment ne m'avez-vous pas écrit aussitôt après un si grand malheur? » — Madame, auriez-vous pu me lire? Ah! c'est vrai, car elle comprenait que les choses intimes ne se transmettent pas par des intermédiaires, et ne s'écrivent pas pour des lecteurs indifférents. La douleur est chose sainte, et il y aurait là une profanation.

Et puis Julie est allée retrouver au ciel Ballanche et Châteaubriand, après avoir vu, comme elle me le répétait dans notre dernier entretien, exaucer ses ardent prières et le voir le plus cher de son cœur, pour que ses deux illustres amis mourussent, comme elle, en bons chrétiens. Elle est allée réaliser là les rêves de bonheur formés sur la terre, où le bonheur, plante étrangère qui ne croît que dans les champs du ciel, ne peut jamais être qu'un rêve; et moi, qui me suis trouvé uni à ces nobles créatures dont le cœur seul me rapprochait, je reste à peu près seul pour pleurer; mais je sais où les rejoindre, car je veux mourir dans la même foi, et me réunir à jamais à eux, là où on ne pleure plus et où l'on aime toujours.

Recamier, élevant la voix, me dit: « Vous avez reçu le roi chez vous; racontez-nous, je vous prie, les circonstances de son voyage? Puis, quand j'eus terminé mon récit et que je me disposais à sortir sans bruit, embarrassé que j'étais d'avoir été mis en évidence, elle se leva, vint à moi sur qui elle voulait encore appeler l'attention, en me reconduisant jusqu'au premier salon. Et il en était ainsi pour tous, pour les femmes surtout, pour lesquelles sa généreuse amabilité était sans bornes.

Dans un de nos entretiens sur nos amis d'Espagne, elle vint à me demander la cause de l'influence que j'avais exercée sur le roi Ferdinand? En disant toujours la vérité, souvent avec rudesse et en refusant constamment toutes les faveurs. Je prenais le contre-pied de tous les courtisans, et j'aurais pu, au besoin, devenir le fou du roi. — Ecrivez donc vos mémoires, me disait Mme Récamier, votre position à Madrid a bien son genre d'intérêt; et puis votre sensibilité religieuse et tendre a pu exercer un doux attrait sur quelques âmes? — Ecrire des mémoires, madame, ne convient qu'aux hommes éminents qui ont eu la main dans les affaires de leur pays, et qui ont le talent de les expliquer. Il n'y a déjà que trop de nullités qui se croient le droit de publier l'histoire ou plutôt le roman de leur carrière publique ou privée. Je n'imiterai point ce que je blâme, et mon vieil ami Bredin continuera à être le seul auditeur de mon *Factums*, comme il l'appelle, monotone répétition des sentiments de mon cœur que des événements de ma vie.

Dans les dernières années qui viennent de finir, Mme Récamier et moi, inquiets sur l'avenir de notre Ballanche incouçante comme son illustre ami Châteaubriand, comme Ampère, comme tous les hommes de génie, des

gistrats, témoins attentifs de ces désordres, avaient récemment opéré l'arrestation préventive du gérant d'un journal de Lyon, le *Peuple Souverain*. La presse excitée à son tour par les délibérations des sociétés secrètes, avait secoué son frein et franchi ses digues. En face d'un pareil débordement, jusque là peut-être sans exemple, la répression légale demeurait impuissante, et la société, attaquée au cœur, se voyait réduite à attendre, non sans de graves inquiétudes, le jour où une attaque contre elle, à force ouverte, la réveillerait de son incroyable torpeur.

Les événements d'Italie vinrent engager enfin une partie si souvent annoncée, si souvent remise. Sous le prétexte que, par notre intervention, la Constitution française était violée, une conspiration se forma pour la détruire. On était d'intelligence avec Paris, d'où l'on attendait le signal de l'action; mais une circonstance, qui déjoua quelques manœuvres, détermina un engagement avant que l'on connût le résultat de la conspiration qui avait dû éclater, le 13, à Paris.

Le 14 juin, dès le matin, le départ inattendu d'un régiment où l'esprit de révolte avait fait quelques adeptes, avait été l'occasion d'une tentative habilement déjouée. Le 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, caserné au fort Lamoignon, où se trouvaient concentrées les armes et les munitions de guerre de la garnison, avait promis, disait-on, de livrer le fort aux insurgés. Le renvoi de ce régiment et son remplacement par un autre dont la fidélité était plus éprouvée, avait donné lieu à une sorte d'évasion qui s'était manifestée au départ, en l'accompagnant à travers la ville.

Ce départ inopiné, déjouant les combinaisons, avait jeté quelque hésitation dans les esprits. Mais il était trop tard, et l'on s'était trop avancé pour qu'il fût permis, sans péril, de revenir en arrière. C'est la loi éternelle des révolutions, de pousser devant elle ses propres enfants sans pitié ni merci, et de ne laisser désormais, à qui s'est donné à elle, ni trêve, ni relâche. On ne jugea pas qu'il fût facultatif, sans donner à suspecter la pureté de ce que l'on appelait son patriotisme, de laisser, une seconde fois, comme on l'avait fait en juin 1848, agir Paris sans coopérer à son action par un mouvement simultané.

Les sociétés politiques, d'ailleurs, étaient en permanence et attendaient. Pour agir avec plus d'ensemble, elles venaient de se déclarer fusionnées, et un ordre du jour général avait été lu et affiché dans divers lieux de réunion.

Cet ordre du jour portait que les comités étaient fusionnés; que les frères de chaque société étaient tenus d'entrer dans leurs bureaux ou loges respectifs, pour remplir un devoir de patriotisme et rester en permanence jusqu'à nouvel ordre.

La mise en accusation du président et de son ministère, y était-il dit, a été réglée à une petite majorité. Mais cela ne prouve pas que leur victoire soit assurée, car elle est dans nos mains; car nous pouvons prendre l'initiative sous peu. Nous attendons les ordres avec impatience de Paris, pour savoir si les frères ont pris les armes; car, citoyens, il est de notre devoir de les secourir dans leur entreprise. Soyez tranquilles, prenez courage, tous les démocrates de France nous secourront. Ce retard n'est que pour mieux assurer notre victoire: Vive la Montagne! Vive l'annexion! Vive l'Italie! Vive la réforme.

Passant aux détails d'exécution: « Les montagnards, était-il dit encore, se retirent de l'Assemblée nationale, et doivent, d'après ce qu'ils nous ont communiqué, s'arrêter chacun dans leur département, se mettre à la tête des patriotes de leur quartier. »

Voici ce qu'ils nous ont tracé: 1<sup>o</sup> de prendre le télégraphe; 2<sup>o</sup> l'hôtel du général; faire sauter le général en chef, s'il oppose de la résistance; 3<sup>o</sup> la Préfecture, et tenir au secret le préfet; 4<sup>o</sup> le Palais-de-Justice et l'Hôtel-de-Ville.

« Point de sociétés ne doivent rester à Perrache. » Tel était le programme qui traçait à chaque patriote son devoir.

(La suite au prochain numéro.)

**CHRONIQUE.**

Ce matin, à sept heures, le thermomètre était à 7 degrés au-dessous de zéro.

M. de Lapeyrouse, nommé préfet de l'Ain, est descendant du célèbre amiral de ce nom, et gendre du général Montholon qui suivit Napoléon à Sainte-Hélène.

M. de Lapeyrouse n'est pas sans relation de parenté avec notre pays. Mme de Lapeyrouse est petite-fille de la femme de l'illustre Joubert, de Pont-de-Vaux.

M. de Lapeyrouse, ancien lieutenant de vaisseau, est, dit-on, un homme instruit et ferme, habitué à l'ordre et à la discipline; père d'une intéressante famille de cinq enfants.

M. de Lapeyrouse habitait Montpellier.

**Annonces diverses.**

**AVIS.** Un homme marié désire une place de Portier. S'adresser, pour les renseignements, à M. Favier, tailleur, rue Sala, n. 14. 1242

**AVIS.** Aujourd'hui que la Chaussure en caoutchouc a été éprouvée, tout le monde a reconnu sa supériorité incontestable sur les autres chaussures: elle est très élégante, très souple, parfaitement imperméable et très chaude. On en trouve un assortiment complet de tous les genres, ainsi que les Semelles et Chaussons de santé en caoutchouc, pour hommes, dames et enfants, à la grande fabrique de Chaussures, rue du Palais-Grillet, 15, à Lyon.

On se charge des raccommodages aux Chaussures caoutchouc. 1256

**Reine Marguerite.**

Nouvelle collection sous pareille qui a défilé et fait

M. le général Gemeau vient d'interdire dans toute la 6<sup>e</sup> division militaire le colportage d'un journal imprimé à Genève et intitulé: *l'Alliance des Peuples*.

Trois individus non munis de l'autorisation nécessaire au colportage, ont été arrêtés pour être délégués à l'autorité judiciaire.

Le 17 novembre, Mgr l'évêque de Belley a béni la ferme-école de Pont-de-Veyle, établie dans la terre de M. de Parseval.

Mgr Devie a félicité les habitants du nouvel établissement de la carrière qu'ils embrassaient; il les a encouragés en leur développant les avantages de l'agriculture sur les autres professions; il a parcouru les beaux enseignements que donnent à l'homme qui cultive la terre les êtres innombrables qui germent dans son sein, qui croissent et vivent à sa surface. Pour l'agriculture, le champ le plus rétréci, aussi bien que l'univers immense, est un temple magnifique où tout ce qu'on foule aux pieds, qu'on a sur la tête, qu'on touche de la main, qui attire les regards, qui frappe les oreilles, qui tombe sous les sens, instruit de la bonté, de la toute-puissance des infinies perfections de Dieu. Chaque objet est un maître aimable qui apprend à connaître, à aimer, à adorer, à prier et à servir le Créateur; un précepteur éloquent qui enseigne la manière de cultiver le champ de notre cœur, d'orner le temple de notre âme, et d'être agréable aux yeux du Tout-Puissant. Oui, dans la vie des champs, les passions sont plus calmes, les sentiments plus religieux, les dangers moins fréquents, l'existence plus heureuse; on y est plus porté à la vertu. Aussi ne peut-on s'empêcher de reconnaître que c'est aux foyers des paisibles et laborieux habitants de la campagne que se sont conservées plus précieusement les traditions de foi qui, non-seulement font le bonheur de la vie domestique, mais fondent, soutiennent et font prospérer les Etats.

La commune de Saint-Antoine-d'Ouroux vient de jouir d'un spectacle qui prouve que les bonnes et vieilles coutumes n'ont pas encore perdu tous leurs partisans et leur prestige.

Dans cette commune, appartenant au département du Rhône, et limitrophe du département de Saône-et-Loire, habitent les époux Ruet, réunissant sur leurs têtes près d'un siècle et demi; ils viennent de célébrer l'anniversaire de leur mariage, après cinquante-trois ans d'union. Les deux septuagénaires, encore verts, auteurs d'une postérité que Jacob eût enviée, venaient implorer de nouveau la bénédiction du Très-Haut, dans une messe nuptiale dite par leurs petits-fils.

Un de leurs neveux, prêtre aussi, a voulu donner sa bénédiction à ce couple patriarcal. Deux autres vieillards qui comptaient de même cinquante années de mariage sont venus se joindre aux premiers.

Rien n'était touchant comme de voir ces quatre têtes blanches se courber sous les mains des deux jeunes prêtres émus jusqu'aux larmes.

Au sortir de cette pieuse cérémonie, les mariés, portant au côté un énorme bouquet d'où s'élevait une longue tige garnie de gâteaux, et traînant après eux la foule immense des descendants et des conviés, parcoururent le bourg au milieu d'une population joyeuse qui, pour fêter son vénérable doyen, dressait tout le long du passage des tables abondamment garnies de fruits et de vins choisis.

Après cette bruyante promenade, on vint prendre place à un banquet splendidement servi, où bœufs, veaux et montons, circulant sous toutes formes, rappelaient à l'esprit de chacun les célèbres noces de Gamache. Là, le digne chef de famille, droit et vigoureux comme un jeune homme de cent ans, entonnant d'une voix vibrante et juste, quelques tendres refrains de son jeune âge, donna l'élan aux chansons joyeuses qui se succédèrent rapidement au milieu des fumets d'un vin généreux.

Enfin on passa tout naturellement à la danse qui devait clore gaiement la fête. Les époux Ruet ouvrirent le bal par une danse locale, qu'ils exécutèrent d'un bout à l'autre sur un seul pied.

Il n'y a pas de jour fixe, sera fait d'abord par quatre navires, savoir: **Seine**, capitaine Williams, 1,200 tonnaux; **Connecticut**, capitaine O. Williams, 1,400 tonnaux; **Atlantique**, capitaine Lawrence, 1,000 tonnaux; **Elizabeth Denison**, capitaine Spencer, 1,000 tonnaux.

Tous ces navires sont de première classe et d'une grande marche, deux (SEINE et CONNECTICUT) sont entièrement neufs, à trois ponts, et construits expressément pour cette navigation.

Pour fret et passage, s'adresser: A Paris, à M. C. Farrene, agent général de la Ligne, 40, rue Notre-Dame-des-Victoires; au Havre, à MM. J. Barbe et Morisse, consignataires. 1240

**NOUVELLE LIGNE RÉGULIÈRE**

**Du Havre à New-York.**

Départs le 16 de chaque mois.

TARIF A FRET RÉDUIT.

Le service de cette ligne, dont les départs auront

Enflammée par un tel exemple, la jeunesse, désireuse de sauver l'honneur de son âge, se mit alors à exécuter la *bourrée* et le *huit* jusqu'au lendemain.

On demande un professeur de langue allemande pour donner des leçons. S'adresser au bureau du Journal.

**OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 28 NOVEMBRE,**  
Par BERTHOD, opticien, quai des Célestins, 48.

SEPT HEURES DU MATIN. — Thermomètre, 7 degrés au-dessous de zéro; Baromètre, 747 d.; Hygromètre, 80 d.; Vents, Nord; Ciel, beau. — Hauteur des rivières: Rhône, 3 m. 0 c.; Saône, 2 m. 80 c.

**BOURSE DE PARIS DU 27 NOV. 1849. (Corr. part.)**

La rente a été inactive pendant toute la Bourse; mais les cours se sont maintenus assez fermes. L'approche de la liquidation va sans doute provoquer, ces jours-ci, un mouvement sur la rente pour la réponse des primes. Le projet de loi relatif à la circulation des billets de la Banque de France a produit peu d'effet à la Bourse, parce que l'on regardait le chiffre de 525 millions proposé pour maximum par le ministre, comme tout-à-fait insuffisant.

Trois pour cent. . . 57 15 Banq. de France. 2400  
Cinq pour cent. . . 89 95 Quatre-Canaux. . .

**Chemins de Fer.**

Saint-Germain. . .	Amiens-Boulog. . .
Versailles, r. dr. 210	Orl.-Eureaux . . .
— rive gauche. 167 50	Nord. . . . . 443 75
Paris-Orléans. . . 737 50	Monter. à Troyes. 112 50
Paris-Rouen. . . 528 75	Paris-Lyon (certificats) . .
Rouen-Havre. . . 230	Paris-Strasbourg. 358 75
Marseille-Avig. . .	Tours-Nantes. . . 280
Béle. . . . . 102 50	Dieppe. . . . .
Orléans à Vierzon. 302 50	La Teste. . . . .

A l'occasion de la consécration de l'église St-Paul, à Nîmes, le poète Rebol, ancien représentant du peuple à la Constituante pour le département du Gard, a composé des vers empreints de l'inspiration catholique. Nous croyons être agréables à nos lecteurs en les reproduisant.

**A Saint-Paul.**

Toi qui pus contempler la demeure éternelle  
Même avant que la mort t'eût frappé de son aile,  
Apôtre que la foudre a marqué de son feu,  
Par ta vie et ta fin, par ta palme splendide,  
Daigne prendre, en ce jour, sous ta puissante égide,  
Ce nouveau sanctuaire élevé pour ton Dieu.

Eloigne de nos murs la main du sacrilège;  
Auprès du Dieu vivant que ta voix les protège;  
Son symbole n'eût pas de plus ferme soutien.  
Dans la nuit des Gentils tu portas la lumière,  
Et ses grâces devront descendre à ta prière;  
Car ton ardent amour ne lui refusa rien.

Prie enfin que toujours il accorde à ce temple,  
Des prêtres dont la vie enseigne par l'exemple;  
Et que pour consacrer le froment immortel,  
Offrir le sacrifice à l'immense mérite,  
Jamais, jamais, Satan, sous l'habit de lévite,  
Ne vienne ici souiller les marches de l'autel!

Des révolutions, longs tourments de l'Empire,  
Que le flot destructeur à ces portes expire!  
Ces vœux sont pour nous un autre firmament  
Plein de divins reflets de la gloire infinie;  
La pierre y parle aux yeux avec tant d'harmonie  
Que l'âme s'y recueille involontairement.

Que jamais sous ces nefs, jamais sur leurs décombres  
L'abandon et l'oubli ne projettent leurs ombres;  
Que l'oiseau ténébreux n'y vienne point crier;  
Mais jusqu'au dernier jour, au dernier sacrifice,  
Que l'encens s'y consume et l'hymne y retentisse!  
Que le dernier chrétien puisse encore y prier!

Des funèbres tissus du lierre, des épines,  
Oh! tu préserveras ces figures divines  
Qu'un art miraculeux alla chercher au ciel!  
Ce type immaculé des vierges et des mères,  
Cet esclave et ce roi dévouant leurs misères  
Aux pieds consolateurs du Fils de l'Éternel.

Lorsque nos magistrats viendront, sous ces portiques,  
Implorer le Seigneur pour des douleurs publiques,  
Si la guerre civile ou quelque autre fléau  
Foudrait sur la cité pour châtier son crime,  
Que leurs vœux suppliants rejettent dans l'abîme  
Le monstre pourvoyeur de la faim du toibeau.

Et quand la fin du jour doublera leur mystère,  
Sous la lampe qui pend et brûle solitaire,  
Image d'un soleil qui ne mourra jamais,  
Si quelque infortuné porte sa lassitude,  
Avant que de quitter la sainte solitude,  
Qu'il reçoive en son cœur l'espérance et la paix.

Car, hélas! les esprits sont brûlés par la fièvre;  
Quel prophète verra purifier sa lèvre,  
Pour que dans son chemin l'homme soit ramené,  
Le triste voyageur est brisé par le doute,  
Et le Samaritain, qui passe sur la route,  
Ne verse sur ses maux qu'un vin empoisonné.

Ah! la plaie est profonde et croît sous le remède.  
O Paul! la tribu sainte a besoin de ton aide:  
Peut-être faudra-t-il reprendre tes travaux;  
Le temps semble enfanter ses dernières années,  
Et les sociétés, du ciel déracinées,  
Sous le vent de l'erreur s'envolent en lambeaux.

Mais pourquoi, de nos jours revêtir la tristesse?  
Silence au désespoir où le présent s'affaisse:  
La promesse du Christ aura son plein effet.  
L'angoisse de la nuit dispose à la lumière;  
Et quand l'orgueil commence à sentir sa misère,  
Le courroux du Seigneur est encore un bienfait.

En vain ton ennemi te tue en espérance,  
Tu vivras, pour le monde et surtout pour la France,  
O foi sainte! Malgré ta sanglante sueur,  
Tu vivras, quels que soient ton deuil et tes ruines;  
Car, pareille au flambeau, jamais tu ne t'inclines  
Que pour ressusciter ta mourante lueur.  
Nîmes, le 13 novembre 1849. J. REBOL.

**Cours des Marchandises, du 28 novembre, constatés par les Courtiers de commerce.**

HUILE DE COLZA BRUTE.	Eau-de-vie Béziers de d'II 41
Disponible brut, 109.	— Lunel, 39.
— Epurée, 115.	VINS ROUGES.
SPIRITUEUX ET VINS.	Roussillon, 25 à 30.
Esprit 3/6, Béziers et Pézenas	Saint-Gilles vieux, 20 à 22.
b. g. disp., 58 à 59.	— de l'année, 14 à 16.
Lunel, 57 50 à 58.	VINS BLANCS.
Marc Languedoc, 50.	Picardan doux, 28 à 32.
— résidu, . . .	— sec, 28 à 30.

**CONDITION DES SOIES du 28 Novembre.**

Nombre des ballots entrés à la Condition : 62.  
Grèges . . . . . 10  
Ouvrées . . . . . 52  
Dernier numéro placé. 1737

**BOURSE DE LYON DU 28 NOVEMBRE 1849**

	COMPART.	LIQ. DE 50 N.	DE 45 DÉC.
Rentes. 5 0/0 . . . . .	89 70	89 75	89 95
5 0/0 (coup.) . . . . .	89 60		
d. 1. . . . .			90 20
d. 50. . . . .			89 80
5 0/0 Piém. (j. de juil. 49) . . . . .			83 05
Orléans. . . . .			
Rouen. . . . .			
d. 10. . . . .			
Marseille. . . . .			
Vierzon. . . . .			
d. 10. . . . .			
Nord. . . . .		411 25	
d. 10. . . . .			
Chemin de St-Etienne. . . . .	6000		
F. de la L. et de l'Ard. . . . .	2993		
Banque. . . . .	2310		
Obl. des M. de la Loire. . . . .			
Obl. des fonderies. . . . .			
Mines de la Loire. . . . .		298 25	297 50
d. 10. . . . .			293 75
De l'Indre. . . . .	190		

De tous les dentifrices, il en est peu qui jouissent d'une efficacité plus constante que l'**Eau Désirade**, qui ne se borne pas à blanchir les dents, mais les préserve de l'action rongeannte du tartre, arrête la carie et maintient les gencives dans un état constant de fraîcheur. Aussi, nous sommes-nous empressés de mentionner l'exception favorable qu'a faite à son égard la circulaire ministérielle. — Prix du flacon : 2 fr. et 5 fr. — Dépôt à Lyon, Petit, place des Carmes, 1; Cotton, successeur de Brun, coiffeur-parfumeur, place des Terreaux, 8.

Le Gérant, HONORAT

de l'estomac, la toux sèche, la coqueluche, les maladies vermineuses chez les enfants, les vomissements nerveux, les coliques, les diarrhées muqueuses, sanguinolentes, les dérangements chez les femmes et les bouffées de vapeurs. Il fait cesser les démangeaisons, disparaître les boutons au visage; sur la peau, les dartres farineuses ou de toute autre nature, il réveille l'appétit.

Prix du flacon : 3 fr. 585

**POMMADE DU BARON DUPUYTREN,** composée par Mallard, pharmacien à Paris. Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la chute de la chevelure, la fait recroître et en prévient la décoloration. Le pot : 2 fr. 50 c. — Dépôts à Lyon, chez MM. Vermet, pharmacien, place des Terreaux, et André, place des Célestins, à Lyon. 1247

LYON. — Imprimerie de GUYOT, rue de l'Archevêché,

29-9-1849

Un de nos amis, qui a connu Mme Récamier, a bien voulu, à notre demande, détacher de son portefeuille quelques notes qui concernent notre célèbre compatriote et qui n'étaient point destinées à être publiées. Nous ne doutons pas du plaisir qu'éprouveront nos lecteurs à connaître ces détails intimes.

Vous paraissez désirer, cher ami, que je vous fasse part de mes souvenirs sur la personne remarquable que nous venons de perdre, sur la femme illustre qui, placée en dehors de tous les événements de ce siècle, y a pourtant été mêlée par la puissance de sa beauté, la noblesse d'une nature généreuse et le charme irrésistible de ses manières. Je le veux bien, car rappeler ceux qu'on a aimés, c'est les faire revivre, c'est tromper ses regrets, en évoquant leur douce présence, c'est anticiper sur l'immortelle vie où nous devons la rejoindre, surtout lorsque, comme Mme Récamier, après avoir fait le bien partout et toujours, on s'est endormi dans le sein de Dieu avec toutes les espérances de la foi. Mais je crains de mal répondre à votre désir, car pour pouvoir redire les mille faits d'une existence toujours honorable, il faudrait comme le plus cher de mes amis, auquel j'ai dû uniquement, car à quel titre m'y serais-je présenté, d'être reçu là où les illustrations du génie, de la gloire ou de la naissance avaient seules le droit d'être admises; il faudrait, comme Ballanche, avoir vécu toujours dans cette intimité charmante, où voir et entendre c'était estimer et aimer. Je n'avais donc aucun titre pour être admis dans le salon de Mme

Récamier, et même j'avais, dans une sauvagerie qui n'est souvent qu'un orgueil déguisé, refusé à M. de Montmorency de lui être présenté pendant l'exil de ces deux nobles créatures, à Lyon. Je pensais alors que la femme la plus estimée et même la plus heureuse, est celle dont on parle le moins, et que les honneurs publics, décernés au talent et à la beauté, convenaient peu à la nature timide et modeste de son sexe. Cette opinion, je la conserve encore dans ma vieillesse, et je sais que Mme Récamier elle-même, la partageait dans les derniers temps de sa vie, où elle exprimait ses regrets du bruit et de l'éclat qui l'avaient remplie. C'est alors que commence, pour Ballanche et pour elle, une affection toujours pure et qui n'a fini qu'avec eux. C'est peu après, en 1814, qu'appelé, malgré des refus multipliés, à faire partie de la légation française en Espagne, j'eus le bonheur d'obtenir l'intérêt de l'héroïne de Bordeaux, qui treize ans après, en 1828, vint s'asseoir à ma table pour me rappeler mon dévouement des Cent-Jours. Et l'on a pu s'étonner depuis, de mon indignation, lorsqu'on m'offrit de servir le pouvoir établi en 1830, et qui devait tomber frappé par la justice de Dieu!

Destitué en 1819 pour m'être montré chrétien, je vins consacrer à Ballanche, alors malade, toute ma tendresse et tous mes soins, je retrouvai là Mme Récamier auprès du lit de souffrance de mon ami dont l'état devint alarmant. Le docteur me pria de la faire s'éloigner, parce qu'une crise prochaine pouvait amener la mort. Non, monsieur, me dit-elle, non, je ne dois point quitter cette place, M. Ballanche m'a donné trop de preuves de dévouement pour que je l'abandonne dans un si grand danger, et elle pleurait! Tout absorbé que j'étais par ma propre douleur, je fus frappé des larmes que je voyais répandre, car Mme Récamier ne m'apparaissait encore que comme une sorte de divinité qui recevait de haut les adorations,

sans partager les sentimens qu'elle inspirait; cette belle statue sait pleurer, me disais-je, et dès-lors je ressentis pour elle une tendre admiration, tant je lui savais gré d'aimer comme moi mon ami. Celui-ci que la crise avait sauvé, apprenant que Mme Récamier avait renvoyé sa voiture et ses gens, me pria de la reconduire à son hôtel de la rue d'Anjou-St-Honoré. Je consentis sans peine à ce que j'allais demander comme une faveur, et nous fîmes à pied elle et moi, le long trajet que nous avions à parcourir. Pendant ce trajet, soit que mes préventions eussent été devinées, soit plutôt qu'elle cédât à sa nature gracieuse et bienveillante, elle fût d'une parfaite simplicité, et m'invita à ses soirées lorsque je pris congé d'elle. Quelques jours après je me présentai dans la journée, et je fus introduit dans le salon où je l'attendais, lorsqu'on annonça M. de Châteaubriand, qui parut embarrassé, causa peu quand Mme Récamier fut rentrée; puis il sortit. Or, moi pauvre, j'avais fait peur à ce grand génie qui m'avait pourtant consacré quelques lignes dans le *Conservateur*, mais alors il ne me reconnut pas.

Vers le même temps, une confiance trop honorable et trop grande ayant ruiné M. Récamier, le modèle des hommes de bien, et qui était fort bon pour moi comme M. Bernard son beau-père, comme M. Simonen leur parent, Mme Récamier vendit son hôtel, et alla chercher un logement à l'Abbaye-au-Bois qu'elle a rendue si célèbre. Elle me proposa un jour d'aller avec elle voir son nouvel appartement qui n'était pas le premier qu'elle a occupé depuis et qu'habitait alors M. Frayssinous, il fallait monter trois étages par un escalier étroit et difficile; pour moi, me disait-elle, cela ne me fait rien d'habiter là; mais croyez-vous que mes amis m'y suivent? car mes amis, c'est ma vie; et peut-être allez-vous me blâmer, mais je ne puis me passer de cet entourage dont je me suis fait une douce

habitude. Ma réponse, tout le monde l'aurait faite; mais avec sa bonté ordinaire, elle pensait aux personnes que cette ascension pourrait fatiguer et aux moyens de leur en aplanir les difficultés. L'âge et l'embonpoint de la duchesse de Luynes l'occupaient surtout, et elle l'eut particulièrement en vue, en faisant placer au second étage un tabouret garni, afin que cette dame pût se reposer en montant. — C'est là que j'ai vu, avec mes amis, Dugas-Montbel, Ampère, Camille Jordan, Ballanche et de Gérando, que j'ai vu Benjamin-Constant au sourire voltairien, le marquis de Cetelan, ancien parlementaire, quelque peu janséniste, les ducs de Laval, de Montmorency, de Noailles, de Doudeauville, de Larochefoucault; puis Brillat-Savarin qui a imaginé, dans sa *Physiologie du goût*, de transformer en gourmande sa belle cousine, à propos de l'omelette au thon de son pasteur. Ne croyez pas un mot de cela, me dit-elle, il n'y a de vrai qu'une visite au curé pour lui recommander un pauvre.

Lemontey, mon spirituel compatriote, eut la très mauvaise pensée de blâmer un jour en termes fort vifs la piété d'un des amis de Mme Récamier. Celle-ci s'animait pour défendre un absent et lorsque Lemontey fut parti, elle s'excusa auprès de moi de la vivacité de sa réponse: C'est que je ne puis pas souffrir qu'on dise du mal de personne, et encore moins qu'on calomnie un homme de bien qui n'est pas là pour se défendre. C'est la seule fois que j'ai vu Mme Récamier sortir de sa douce tranquillité, mais son indignation était trop honorable pour pouvoir l'en blâmer. — La reine de Suède, la princesse Bagretein, les duchesses de Luynes, de Broglie, de Raguse et d'Abrantès, Mmes de Barante et de Boigne entr'autres, et plus tard Mme la comtesse de H\*\*\*, l'auteur de la délicieuse légende de *l'Âme exilée*, ajoutaient, avec bon nombre d'étrangers de distinction, au charme de ces soirées où je me tenais à l'écart pour écouter et admirer. Ainsi, pen-

dant mes différents séjours à Paris, j'ai pu voir à l'Abbaye des illustrations de toute l'Europe.

Dans l'été de 1820, je fus invité par M. de Montmorency à passer quelques jours au Val-de-Loups, qu'il avait acheté de M. de Châteaubriand, et que possède aujourd'hui M. le duc de Larochehoucault, son gendre. Mme Récamier y passait la belle saison avec Ballanche, alors convalescent. Il y eût là une douce vie d'intérieur pleine de charme et de simplicité. Le jour, nous faisons des promenades dans le parc, vers les bois de Verrières. C'est dans l'une de ces promenades que Mme Récamier me dit tout le prix qu'elle attachait à la société de ses amis, quant ils ne réclamaient pas d'autre titre, autrement, ajoutait-elle, je suis obligé de rompre avec eux, et, à présent même, je m'occupe d'en ramener deux à la raison. Le soir, nous lisions, non des romans, mais des livres d'histoire, ou bien on faisait de la musique. Je me souviens qu'après avoir chanté une romance qui lui plut, Mme Récamier me dit : Je veux vous en apprendre une déjà ancienne, mais qui ira bien à votre voix ; et pour joindre l'exemple au conseil, elle commença l'air de

Charmant ruisseau, le gazon de vos rives.

Je ne pus, en l'entendant, dissimuler mon étonnement. — Eh bien ! que dites-vous de ma voix ? — Que c'est la seule chose qu'on ne puisse louer en vous. Et en effet, le timbre délicieux de la voix parlée, timbre que je n'ai retrouvé que dans celui de Mlle Mars, disparaissait tout-à-fait dans le chant, par suite d'un travail forcé qui l'avait brisé dans la jeunesse. — C'est au Val-de-Loups que Mme Récamier, me dit un jour : Je vais faire en rentrant ma correspondance royale. En effet, elle répondait aux lettres du prince régent d'Angleterre, du prince royal de Prusse et du roi de Suède ; car les rois aussi étaient sous le charme de la beauté,

et les journaux nous apprenaient naguère un secret qu'ils auraient dû respecter.

Revenu à la ville, je trouvai un soir Mme Récamier, seule à son piano, la fenêtre ouverte sur le jardin de l'Abbaye, dont la brise lui apportait les parfums. — Je connais, me dit-elle avec bonté, la musique que vous aimez : écoutez. « Alors elle me fit entendre une de ces mélodies qui bercent l'âme dans de douces rêveries et qui s'harmoniait avec la tremblante lumière de la lune éclairant seule, cette petite scène d'intérieur. Puis elle me parla de mon séjour en Espagne et me demanda comment j'avais fait pour exercer une influence sur Ferdinand VII et conserver de bons rapports avec les personnages puissants que je voyais ?

— En étant plus fier qu'eux, madame, le roi compris, et je citai quelques faits à l'appui.

— Vous avez très bien fait, monsieur, et je pense comme vous.

M. de Montmorency vint dans ce moment et nous demanda de quoi nous parlions ? — Des grands seigneurs, répondit madame Récamier avec une certaine chaleur, qui mesurent les services, non par leur importance, mais par le rang des personnes. Monsieur, dit-elle en me montrant, et M. de Montmorency le savait bien, a joué sa vie pour la cause du roi ; qu'a-t-on fait pour lui ? Noble, on l'eût comblé d'honneur... Mais ce n'est pas de moi qu'il s'agit ici. Et pourtant M. de Montmorency était du petit nombre de ceux qui savent encore porter leur nom, et il écoutait avec bonté des choses peut-être difficiles à entendre. — M. le comte de B\*\*, lui dis-je un jour, qui n'a fait que signer le travail que je rédigeais, a été nommé successivement colonel, chevalier de Saint-Louis, et plus tard préfet ; moi, dont le nom n'est pas précédé d'un titre, j'ai été chargé d'un arrondissement !

— Vous n'avez pas demandé plus.

— C'est vrai. Je me suis borné à parler pour les

autres, parce qu'il y en a dont le devoir était de parler pour moi. M. de Montmorency étant devenu ministre, je craignis d'avoir l'air d'un solliciteur, et je cessai mes rares visites. Il s'en plaignit à moi, un jour que je le rencontrai : il blâma ma fière délicatesse et ajouta : « Venez au moins à l'Abbaye où je pourrai vous voir ? » Je le veux bien, répondis-je, sans réflexion, mais avec plus de raison que de convenance, car l'Abbaye est un terrain neutre où le mérite est roi et où le grand seigneur s'appelle Ballanche et non Montmorency. Là malgré cette boutade qui ne fut pas la seule et que je me suis souvent reprochée, il est demeuré bon pour moi, et sa belle et noble figure a toujours conservé la bienveillance qui était sa nature et qui respire encore dans le beau portrait original de Caminade, que j'ai le bonheur de posséder et qui est là devant moi pendant que j'écris.

Un nouveau ministre ayant voulu réparer l'injustice dont j'avais à me plaindre, je fus envoyé en Auvergne. Mme Récamier désira savoir, avant mon départ, quelle était mon opinion sur elle. — Deux simples observations, madame, vont vous la faire connaître. Les femmes, blessées de votre supériorité, ont dû rechercher avec soin ce qui, chez vous, pouvait donner prise à la médisance, afin d'adoucir le mal fait à leur amour-propre. Or, aucune femme n'a pu articuler contre vous un fait blâmable ; donc il n'y en a pas à vous reprocher. Ensuite je vois dans votre salon des amis de tous les temps, et j'en conclus qu'il n'ont été que vos amis. Des rivaux ne vivent pas si bien ensemble. Elle sourit à un jugement qui parut lui plaire, sans doute parce qu'il était vrai.

C'était peu de temps avant mon départ que Mme Récamier, en allant voir des pauvres, fut abordé epar une mère de famille qui demandait des secours. — Venez chez moi, je m'occuperai de faire placer vos enfants, et elle donna son adresse en se nommant. — Quoi !

s'écria la pauvre femme, en entendant le nom de sa bienfaitrice, vous seriez la belle Madame Récamier ! Ainsi la célébrité de la beauté était descendue jusque dans les dernières classes de la société, et cet hommage si imprévu, si spontané ne fut pas sans charme pour celle qui en était l'objet et qui certainement en jouissait encore en me le racontant.

Elle éprouva aussi une naïve joie lorsqu'en lui parlant de l'héritier d'un grand nom, mort jeune, et que son nom aurait écrasé, elle me dit : « Mais je lui trouvais pourtant de l'esprit à ce jeune homme ! Il est vrai qu'il était devenu amoureux de moi, et je l'écrivis à son père qui me répondit : « Je ne suis point étonné de l'amour d'Henri pour vous, madame, c'est le sort de toute la famille :

« Ils n'en mouraient pas tous, mais tous étaient frappés. »

Dans une de nos conversations, nous vîmes à parler d'une de ses amies que j'avais connue dans ma jeunesse, et qui, en 1815, me mit en rapport, presque malgré moi, avec Mme Krudner qui exerçait alors une si grande influence sur l'empereur Alexandre.

Mme de Krudner était à la mode, et tout le grand monde se faisait un devoir d'assister aux prières que le ministre Empaytez, devenu catholique, prononçait chez elle et auxquelles l'empereur de Russie assistait souvent. Après cette séance, que je trouvai déplacée, je me disposais à sortir avec Dugas-Montbel et Benjamin-Constant, lorsque l'amie de Mme Krudner me retint en me disant qu'elle avait parlé de moi, que j'étais fait pour comprendre une pareille femme et qu'elle allait me présenter ; je cédai. La lecture du roman de *Valérie*, écrit à Lyon, sur les bords de la Saône et qui n'était que l'histoire de l'auteur, m'avait expliqué l'illustré prêtresse que je venais d'entendre après le ministre. C'était toujours Valérie, mais Dieu pour elle avait remplacé Gustave, et pour lui donner le toni-